



## **PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT 2025**

### **Règlements de participation**

---

#### **1. Introduction**

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES RÈGLEMENTS AVANT DE PROPOSER UNE CANDIDATURE POUR LE CONCOURS D'EXCELLENCE « LES VERTUOUSES 2025 » (CI-APRÈS « LE CONCOURS »).

EN SOUMETTANT UNE CANDIDATURE, VOUS ACCEPTEZ DE VOUS CONFORMER À CES RÈGLES, AINSI QU'AUX DÉCISIONS FINALES DU COMITÉ ORGANISATEUR, SANS APPEL.

---

#### **2. Objectifs du concours**

Les prix d'excellence en environnement Les Vertueuses 2025 visent à reconnaître et à célébrer les initiatives locales qui contribuent à l'écocitoyenneté et à la transition socioécologique en Outaouais.

---

#### **3. Admissibilité**

Peuvent soumettre une candidature :

- Les citoyen·nes, organismes, entreprises, institutions ou collectivités de l'Outaouais ;
- Les personnes ou entités menant une initiative ayant un ancrage significatif sur le territoire de l'Outaouais.

Chaque projet soumis doit :

- Être en cours ou avoir été réalisé récemment ;
- Contribuer concrètement à l'environnement ou à l'écocitoyenneté ;
- Être conforme aux valeurs de respect, d'inclusion et de développement durable.

Il est possible de proposer votre propre projet ou de mettre en valeur celui d'une autre personne ou organisation.

---

## 4. Comment soumettre une candidature

Les candidatures ouvrent le 23 septembre 2025 et doivent être déposées en ligne via le site [lesvertueuses.org](https://lesvertueuses.org) avant le 20 octobre 2025 à 23h59.

Le formulaire en ligne doit être dûment rempli, incluant :

- Les coordonnées de la personne responsable ;
- Une description claire de l'initiative ;
- Le choix d'une catégorie appropriée parmi celles proposées.

Il est possible de joindre tout document pertinent (photo, vidéo, lien, témoignage) en appui à la candidature.

Une confirmation de réception s'affichera à l'écran une fois le formulaire soumis.

---

## 5. Limites de participation

Chaque personne ou organisation peut soumettre **une seule candidature** par projet. Une même organisation peut toutefois soumettre **plus d'un projet**, si ceux-ci sont distincts.

---

## 6. Catégories de reconnaissance

- **Jeunesse engagée** : Projets scolaires, initiatives communautaires, prises de parole publiques, gestes mobilisateurs. Cette catégorie reconnaît celles et ceux qui, malgré leur jeune âge, montrent l'exemple par leur créativité, leur leadership ou leur sens de l'initiative en faveur de l'environnement.
- **Familles écoresponsables** : Réduction des déchets, mobilité active, alimentation locale, jardinage collectif, implication dans la communauté. Ce sont des gestes concrets, durables et portés ensemble qui font d'eux des modèles de transmission et d'impact.
- **Organisations et entreprises** : Pratiques internes écoresponsables, produits ou services durables, politiques d'approvisionnement local, innovations vertes, mobilisation du personnel ou de la clientèle. L'impact peut être économique, social et/ou environnemental.
- **Événements écoresponsables** : Réduction des déchets, logistique verte, valorisation des artisans locaux, sensibilisation des participant-es, alimentation durable, accessibilité. Qu'il s'agisse d'un festival, d'un marché, d'un rassemblement scolaire ou communautaire, cette catégorie valorise ceux qui inspirent par leur cohérence.
- **Collectivités (municipalités, MRC)** : Transport actif, plan climat, verdissement, programmes de réduction à la source, soutien aux citoyen·nes, sensibilisation. On récompense ici des gestes institutionnels qui façonnent un territoire plus durable.

- **Associations / Collectifs communautaires** : Projets de verdissement, nettoyage de rivières, sentiers citoyens, boîtes de partage, jardins collectifs, ateliers éducatifs. Ces initiatives sont le fruit d'une volonté citoyenne.
- 

## 7. Processus de sélection

- **23 septembre au 20 octobre 2025** : Dépôt des candidatures
  - **Semaine du 27 octobre 2025** : Sélection des finalistes par le jury
  - **11 au 17 novembre 2025** : Vote du public en ligne (catégorie Coup de cœur, distincte des catégories évaluées par le jury)
  - **12 novembre 2025** : Gala Les Vertueuses au Cabaret La Basoche (Gatineau), de 16h30 à 20h
- 

## 8. Critères d'évaluation

La sélection sera réalisée par un jury indépendant composé de professionnel·les et d'acteur·trices du milieu.

Les candidatures seront évaluées selon :

- Pertinence de l'initiative en lien avec l'environnement et l'écocitoyenneté ;
  - Retombées concrètes (impact) sur la communauté ou l'environnement ;
  - Le caractère innovant, mobilisateur ou inspirant du projet ;
  - Le potentiel de transformation à l'échelle locale ;
  - Qualité et clarté de la présentation.
- 

## 9. Prix et reconnaissance

Les lauréat·es recevront une distinction et un **prix d'une valeur de 500 \$**, lors du Gala Les Vertueuses, le 12 novembre 2025 à Gatineau.

Les lauréat·es recevront également :

- Une visibilité régionale à travers les médias et partenaires du projet ;
- Des partenariats possibles pour poursuivre ou bonifier leur projet.

Les prix ne sont ni monnayables ni transférables.

---

## 10. Conditions générales

- Le ou la candidate est la personne dont le nom figure sur le formulaire, ou celle désignée comme représentante du projet.
- Une personne représentant le projet sera disponible pour participer au gala le 12 novembre 2025.
- En acceptant leur prix, les lauréat-es consentent à l'utilisation de leur nom, image, témoignage et photos à des fins de communication, sans compensation financière.
- Les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement pour la gestion du gala.

*Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles.*

---

## 11. Disqualification et vérification

Toute fausse déclaration, tentative de manipulation des votes ou non-respect du règlement peut entraîner une **disqualification sans préavis**.

Les organisateurs peuvent effectuer des **vérifications** au besoin.